



RÈGLEMENT INTÉRIEUR Des Villages sous les Pins

1) CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission dans le centre de vacances implique obligatoirement l'acceptation des clauses du présent règlement.

2) RÉSERVATIONS

- **Hors saison** : les arrivées et les départs peuvent s'effectuer tous les jours. Les horaires sont à définir en prenant rendez-vous avec l'accueil.

- **En juillet et Août** : les arrivées et les départs se font **le dimanche** (Le samedi pour CSE Nexans et CSE CA NS).

Horaires d'arrivée : de **16h00 à 19h00**

Horaires de départ : de **08h00 à 11h00**

Pour des raisons de sécurité le nombre de personnes maximum occupant les hébergements est strictement limité au nombre de lits (4 personnes dans un 4 lits, 6 personnes dans un 6 lits, 8 personnes dans un 8 lits, **un bébé = une personne** même si couchage en lit parapluie).

Toute prolongation de séjour sollicitée par un vacancier se fera en accord avec son CSE et le responsable du centre.

3) INSTALLATION

Les vacanciers sont invités à se présenter à l'accueil du village des Acacias pour :

- la remise des clés de l'hébergement, et du programme d'animation.
- le règlement du solde, des taxes de séjour et autres prestations.
- le dépôt d'un chèque de caution Hébergement (**200€**) et d'une caution Ménage (**Montant d'un ménage**)
- le règlement de la taxe animale ainsi que de la prestation ménage afférente.

Chaque logement a sa propre place de stationnement, il est du devoir de chacun de se garer à l'endroit prévu (tout stationnement sauvage est interdit).

A l'arrivée le vacancier procède à un inventaire du bungalow (tout défaut doit être signalé à l'accueil dès le lundi).

Au départ, le personnel de la SC contrôle l'état de propreté des lieux.

S.C. LES PINS - Villages sous les Pins - 40550 LEON

[Tel. : 05.58.48.52.89](tel:05.58.48.52.89) [Mail : vacanceleon@villagesouslespins.com](mailto:vacanceleon@villagesouslespins.com) [Site : www.lespins-villagevacances-landes.com](http://www.lespins-villagevacances-landes.com)

[Facebook : Les Pins Village Vacances](#) [Instagram : @lespinsvillagevacances](#)



4) SERVICES

L'entretien de l'hébergement est à la charge du résident, toutefois la S.C. les Pins propose une prestation ménage payante.

Possibilité de location de draps, linge de toilette, chaise et lit bébé, barbecue et plancha électrique...veuillez-vous adresser à l'accueil.

En cas de casse de vaisselle ou de mobilier, merci de le signaler à l'équipe de la SC les Pins.

De la vaisselle est disponible à l'accueil pour effectuer un remplacement.

5) ACCÈS AUX INSTALLATIONS

Seules les personnes indiquées sur le bulletin de réservation sont admises à séjourner dans les villages, un bracelet par personne vous est fourni à votre arrivée et doit être porté afin de pouvoir profiter de l'ensemble des installations et des animations du site.

6) NUISANCES

Chacun est tenu de s'abstenir de toutes actions qui pourraient nuire, aux autres résidents et personnels, aux installations et à la propreté du village.

Dès 22h les nuisances sonores sont interdites, les appareils sonores devront être réglés en conséquence.

7) VISITEURS

Les visiteurs sont admis en journée dans le centre de vacances sous la responsabilité des vacanciers qui les invitent. Le stationnement des véhicules supplémentaires doit se faire sur les parkings communs mis à dispositions dans les Villages (un à l'entrée, un à côté du bureau d'animation, et un aux Arbousiers).

S.C. LES PINS - Villages sous les Pins - 40550 LEON

[Tel. : 05.58.48.52.89](tel:05.58.48.52.89) [Mail : vacanceleon@villagesouslespins.com](mailto:vacanceleon@villagesouslespins.com) [Site : www.lespins-villagevacances-landes.com](http://www.lespins-villagevacances-landes.com)

[Facebook : Les Pins Village Vacances](#) [Instagram : @lespinsvillagevacances](#)



8) TENUE ET RESPECT DES INSTALLATIONS

La propreté et l'hygiène sont de la responsabilité de chacun.

Les animaux admis dans le centre doivent être en règle (**les chiens** de 1ère et 2ème catégorie **sont interdits**), assurés, tenus en laisse, posséder un couchage personnel (ils ne doivent ni rentrer dans les chambres ni dormir sur les lits), et ne doivent pas être laissés seuls dans les logements.

La présence d'un animal impliquera le règlement d'une taxe animale et d'une prestation ménage.

Merci de ne pas utiliser les couvertures pour le couchage de l'animal (une taxe de 20 € de prestation de nettoyage sera appliquée)

9) SÉCURITÉ

Tout feu est rigoureusement interdit. (Les enfants sont sous votre responsabilité).

Seule l'utilisation de barbecue / plancha électrique est autorisée.

Les usagers du centre sont invités à prendre toutes précautions pour la sécurité de leurs effets personnels. La S.C. Les Pins décline toute responsabilité sur les dégradations ou vols d'objets de valeur.

Tout manquement volontaire au présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive des Villages sous les Pins.